

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/054

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 16 MAI 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 11 : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Pénélope Heymes, conseillère municipale,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

décide :

- de réviser à compter du 1^{er} juin 2023, les tarifs de location de locaux communaux comme suit :

COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF

- **Location aux associations (au-delà de la deuxième location pour les associations locales hors école de musique) ou à des personnes privées domiciliées à Sarralbe**

TARIFS AU 01/06/2023		
DESIGNATION	Jour de semaine (1 jour)	Week-end (du vendredi 18h00 au dimanche inclus)
Salle culturelle (sans gradins) + cuisine	190,00 €	383,00 €
Salle sportive		481,00 €
Gradins		94,00 €
Bar		77,00 €
Bar + cuisine		94,00 €
Option nettoyage cuisine		94,00 €

- **Location aux entreprises, comité d'entreprise, organismes bancaires ou autres domiciliées à Sarralbe et hors de Sarralbe**

TARIFS AU 01/06/2023		
DESIGNATION	Jour de semaine (1 jour)	Week-end (du vendredi 18h00 au dimanche inclus)
Salle culturelle (sans gradins) + cuisine	450,00 €	900,00 €
Salle sportive		1.000,00 €
Gradins	94,00 €	94,00 €
Bar		80,00 €
Bar + cuisine		300,00 €
Option nettoyage cuisine	100,00 €	100,00 €

- **Location aux associations ou à des personnes privées domiciliées hors de Sarralbe**

TARIFS AU 01/06/2023		
DESIGNATION	Jour de semaine (1 jour)	Week-end (du vendredi 18h00 au dimanche inclus)
Salle culturelle (sans gradins) + cuisine	350,00 €	700,00 €
Salle sportive		800,00 €
Gradins	94,00 €	94,00 €
Bar		80,00 €
Bar + cuisine		300,00 €
Option nettoyage cuisine	100,00 €	100,00 €

MAISON DU TEMPS LIBRE À RECH

- **Location aux associations (au-delà de la deuxième location pour les associations locales) ou a des personnes privées domiciliées à Sarralbe**

TARIFS AU 01/06/2023	
DESIGNATION	SARRALBE
Semaine (1 jour)	85,00 €
Week-end (du vendredi 18h00 au dimanche inclus)	170,00 €

LE FOYER D'EICH

- **Location aux associations (au-delà de la deuxième location pour les associations locales) ou a des personnes privées domiciliées à Sarralbe**

TARIFS AU 01/06/2023	
DESIGNATION	SARRALBE
Semaine (1 jour)	85,00 €
Week-end (du vendredi 18h00 au dimanche inclus)	170,00 €

- de réviser annuellement ces tarifs en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation série « Ensemble des ménages » incluant le tabac et connu au 1^{er} janvier de chaque année avec pour référence l'indice connu au 1^{er} janvier 2023 et une première révision le 1^{er} janvier 2024,
- d'accorder au maximum deux locations gratuites par année pour les établissements scolaires et les associations locales,
- d'accorder la gratuité pour les manifestations de l'école de musique,
- de prendre acte que le montant de la caution est fixé à 1.500,00 € pour le complexe culturel et sportif et à 1.000,00 € pour la Maison du temps libre à RECH et le foyer d'Eich.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 23 mai 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 22 mai 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

